

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2026

Composition de la séance

Début de séance	18h35
Fin de séance	20h35
Président de séance	Michel ILLAC, Maire
Secrétaire de séance	Jean-Pierre BENNATI (élu à l'unanimité)

Membres présents

Mesdames	Messieurs
Sophie BILLECI	Michel ILLAC
Laetitia CLÉMENT-ORTUNO	Jean-Pierre BENNATI
Modesty DECKERS	Maxime BERTO
Karen DOSSETTO	Alain CASTEL
Hélène FRANCESCHI	Constant COUTSOURAS
Catherine KERVAJAN	Philippe ERRERO
Aurélie POTIER-DORCHY	Robert FHAL
Fabienne REMANT-DOLE	Christophe GLORIAN
Valérie SALLES	John LANNE
Hélène VARRE	Jean-Paul MAYOT
Louise VINCENZI	Yannik MOREL
	Eric OLIVE
	Jean-Michel OLIVE
	Roger PURROY
	Marcel TURCHIULI

Absents excusés

Mme Maryline BRU – procuration donnée à Sophie BILLECI

Mme Sylvie ASENJO VANUCCINI

M. Ozkan KIZILDAG

Quorum

En exercice	29
Présents	26
Votants	27

Points préalables à l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026

Michel ILLAC :

Y a-t-il des observations sur le procès-verbal du 30 mars 2026 ? Pas d'observation. Je mets aux voix.

✓ À l'unanimité

Décisions du Maire

Michel ILLAC :

Les décisions portent sur des contrats et partenariats (au nombre de sept), notamment des conventions pour des ateliers sur le vélo et des ateliers d'écriture culturelle. Y a-t-il des observations ?

Aurélie POTIER-DORCHY :

En préambule : notre groupe a adressé deux mails au contrôle de légalité. Le premier porte sur le non-rendu exécutoire des arrêtés de délégation de fonction aux élus de la majorité. Le second porte sur la hiérarchisation des rôles au sein du conseil municipal et sur les délégations de fonction des élus. Nous sommes dans l'attente de réponses de la préfecture.

Sur la décision 2026-35 (contrat de partenariat avec Star 70) : la commune supporte-t-elle des charges directes ou indirectes ? Comment est garanti l'intérêt public du partenariat ? Pourquoi ce contrat a-t-il été conclu sans débat préalable en conseil ?

Valérie SALLES :

Nous avons un budget mairie pour la programmation du Cadran. Des producteurs prennent la salle, ce qui permet d' étoffer la programmation. Star 70 est un nouveau producteur avec qui nous travaillons. Nos seuls frais sont les charges SIAP pour la soirée.

John LANNE :

Sur la décision 2026-36 (marché de surveillance des calanques) : le montant varie de 30 000 € à 110 000 € annuels. Quel est le coût estimé réel pour la saison 2026 ?

Michel ILLAC :

Le coût dépend du nombre de jours et des conditions climatiques. L'an dernier nous étions à 101 000 €. Avec l'uniformisation des horaires entre La Madrague et La Redonne, nous estimons à environ 109 000 €. Des vacances sont supprimées lorsque la météo le permet.

Philippe ERRERO :

Sur la décision 2026-37 (marché de travaux voirie) : quel est le planning et la liste des voies concernées ? Sur quel critère le choix a-t-il été fait et pourquoi cette opération n'apparaît pas dans une priorisation budgétaire ?

Marcel TURCHIULI :

Les travaux ont démarré rue Baudelaire. Ensuite : chemin des Cantonniers puis le vallon de la Violette (décalé car discussions en cours sur le réseau d'eau). Les critères de choix sont les critères habituels de tout marché de travaux : technicité, prix, délais.

Michel ILLAC :

Cette subvention du département pour les voies communales a été accordée dans le cadre d'un dispositif complémentaire. Pour la Violette, nous attendons de régler la question du réseau d'eau potable (discussions avec la Métropole) avant de procéder au revêtement afin d'éviter de refaire le travail en cas de fuites.

Délibérations métropolitaines – Séance du 7 avril 2026 : NÉANT

Sujets soumis à l'ordre du jour

1. Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025

Annexe : Note synthétique et maquette

Alain CASTEL :

Ce CFU est le premier de la commune d'Ensuès-la-Redonne. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il est entièrement dématérialisé et permet un contrôle automatisé entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Section fonctionnement : recettes 9 300 000 € / dépenses 7 900 000 € → résultat d'exercice de 1 437 000 €. Avec les résultats antérieurs reportés (3 400 000 €), le solde de clôture atteint 4 494 000 €.

Section investissement : recettes 2 100 000 € / dépenses 2 600 000 €. Il reste à réaliser 1 700 000 € en recettes (subventions) et 4 800 000 € en travaux. Résultat : déficit comptable de 1 800 000 €.

Au total : fonds de roulement de 3 millions d'euros (fonctionnement 4 800 000 € – déficit investissement 1 800 000 €).

Jean-Michel OLIVE :

Il serait utile de rappeler les programmes en cours qui expliquent le décalage entre les engagements 2025 et leur réalisation effective dans le CFU.

Alain CASTEL :

Effectivement, entre le lancement d'un projet d'investissement et sa réalisation, de nombreuses étapes interviennent (autorisations, études, maîtrise d'ouvrage, travaux). Un investissement peut s'étaler sur plusieurs exercices. La commune paie pour récupérer ensuite les subventions, d'où ce décalage entre dépenses et recettes.

Robert FHAL :

Pour vulgariser : imaginez un relevé de compte avec un solde de 3 millions disponibles, des paiements à venir et des recettes attendues.

Alain CASTEL :

Précision importante : ce ne sont pas 3 millions sur le compte en banque, mais 3 millions de fonds de roulement. La nuance est essentielle.

Le conseil municipal est invité à constater la concordance des résultats, la sincérité des restes à réaliser, et à approuver le CFU 2025.

✓ À la majorité

Six abstentions : M. Philippe ERRERO – M. Robert FHAL – Mme Hélène FRANCESCHI – M. John LANNE – M. Jean-Michel OLIVE – Mme Aurélie POTIER-DORCHY

2. Affectation des résultats 2025

Alain CASTEL :

La situation financière de la commune est saine. La capacité d'autofinancement ressort à 1 400 000 € (moyenne habituelle : 1 000 000 €). Le fonds de roulement au 31/12/2025 est de 3 millions.

Résultat de fonctionnement : + 4 894 458,37 € Résultat d'investissement : – 1 847 602 €

Proposition d'affectation : • 1 847 605 € en section d'investissement pour l'équilibrer • 3 046 853,37 € en résultat de fonctionnement reporté (visible au CFU 2026)

John LANNE :

Cette affectation colle aux besoins à l'euro près. Quelle marge reste-t-il si une recette attendue n'arrive pas ? Et peut-on confirmer que le fonctionnement finance l'investissement faute d'autres ressources ?

Alain CASTEL :

Les recettes du budget primitif sont bien cadrées, sans risque de défaillance. Les 3 millions de fonds de roulement servent précisément à couvrir d'éventuels décalages de trésorerie.

✓ À la majorité

Six abstentions : M. Philippe ERRERO – M. Robert FHAL – Mme Hélène FRANCESCHI – M. John LANNE – M. Jean-Michel OLIVE – Mme Aurélie POTIER-DORCHY

3. Vote des taux des impôts directs locaux pour 2026**Alain CASTEL :**

Proposition de maintien des taux actuels, inchangés depuis 18 ans : • Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 16,17 % • Taxe foncière sur propriétés bâties : 44,50 % • Taxe foncière sur propriétés non bâties : 35,91 %

Note : les bases d'imposition (décidées par l'État via l'INSEE) augmentent de 0,8 % en 2026, soit environ 36 000 € supplémentaires pour l'ensemble des habitants.

En données de cadrage : 2 612 propriétés bâties imposables, 403 propriétés non bâties, 426 résidences secondaires.

Hélène FRANCESCHI :

Geler le taux communal équivaut à une augmentation des impôts puisque les bases augmentent. En campagne, l'engagement était 0 % d'augmentation des impôts.

Michel ILLAC :

La commune ne maîtrise que le taux des taxes communales. Les bases sont fixées par l'État en fonction de l'inflation. Notre engagement porte sur le taux, qui reste effectivement à l'identique depuis 2008. La hausse de 0,8 % relève de la décision de Bercy, non du conseil municipal.

✓ À la majorité

Quatre abstentions : M. Philippe ERRERO – M. John LANNE – M. Jean-Michel OLIVE – Mme Aurélie POTIER-DORCHY
Deux votes contre : Mme Hélène FRANCESCHI – M. Robert FHAL

4. Vote du Budget Primitif 2026

Annexe : Note synthétique de présentation du budget primitif 2026 et maquette

Alain CASTEL :

Ce budget de transition vise à garantir le fonctionnement quotidien de la collectivité dans l'attente du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Par principe de prudence : les recettes ont été minimisées, les dépenses prises à la fourchette haute.

• Recettes de fonctionnement : 8 730 000 € • Dépenses de fonctionnement : 8 659 000 € • Delta : 80 000 € (prudence budgétaire ; la capacité d'autofinancement habituelle est d'environ 1 M€).

Note de correction : page 8, ligne 74, « Dotations et participations » : lire 1 048 425 € (et non 148 425 €, un zéro manquant).

Échanges sur les dépenses juridiques**Aurélie POTIER-DORCHY :**

Depuis avril 2026, plusieurs décisions désignent Maître TOUITOU. Le dossier FORNASSERO illustre la question : une première décision (2025-03) et une nouvelle décision (2026-49) avec le même libellé. S'agit-il d'un doublon ? Combien cela coûte-t-il à l'année ? Ne serait-il pas opportun de créer un service juridique interne ?

Sabine CARTALAS (DGS) :

Les décisions 2026 portent toutes la mention « Confirmation de la désignation ». Elles ont été prises suite aux élections municipales, à la demande de Maître TOUITOU, pour que le nouveau Maire en exercice soit officiellement désigné dans les affaires en cours. Il n'y a pas de double honoraire pour un même dossier.

Michel ILLAC :

Un même permis peut faire l'objet de plusieurs instances : première instance, appel, cassation. À chaque stade, une désignation distincte est nécessaire. La commune a gagné la très grande majorité de ces contentieux. Le détail des coûts et des condamnations obtenues au titre de l'article 761 du code de justice administrative sera communiqué. Le coût moyen est de 2 500 à 3 500 € par jugement. Les dépenses sont inscrites au chapitre 626. L'enveloppe globale (honoraires, huissiers...) est d'environ 45 000 €.

Échanges sur la désimperméabilisation des cours d'école

Jean-Michel OLIVE :

Quelle est l'estimation des coûts de maintenance annuels induits ?

Laëtitia CLÉMENT-ORTUNO :

Le bureau d'études a estimé le coût de maintenance à 6,36 €/m², soit environ 29 000 € par an en moyenne, incluant arrosage, entretien du revêtement et marquage. Ce montant est une moyenne sur plusieurs années : la première année sera surtout de l'arrosage ; l'entretien du sol interviendra plus tard. Ce coût sera inscrit au budget de fonctionnement (chapitre 11) à partir du prochain budget.

Le vote du budget primitif s'est effectué chapitre par chapitre. Résumé des votes :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

R/O	Chapitre	Intitulé	Montant (€)	Abstentions
Dépenses réelles 8 659 130 €	011	Charges à caractère général	2 816 130,00	6 abstentions*
	012	Charges de personnel	4 732 300,00	
	014	Atténuation de produits	380 000,00	
	65	Autres charges de gestion courantes	641 700,00	
	66	Charges financières	65 000,00	
	67	Charges spécifiques	19 000,00	
	68	Dotations aux provisions	5 000,00	
Dépenses d'ordre 3 193 618,37 €	023	Virement à la section d'investissement	2 844 228,37	6 abstentions*
	042	Opé. de transferts entre sections	349 390,00	

* Six abstentions : Mme Aurélie POTIER-DORCHY – M. Jean-Michel OLIVE – M. John LANNE – M. Philippe ERRERO – M. Robert FHAL – Mme Hélène FRANCESCHI

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

R/O	Chapitre	Intitulé	Abstentions	Montant (€)
Recettes réelles 8 738 940 €	013	Atténuations de charges	6 abstentions*	25 375,00
	70	Produits des services et du domaine		812 745,00
	73	Impôts et taxes (hors 731)		243 430,00
	731	Fiscalité locale		6 264 605,00
	74	Dotations et participations		1 048 425,00
	75	Autres produits de gestion courante		339 705,00

	76	Produits financiers	100,00
Recettes d'ordre 66 955 €	042	Opé. de transferts entre sections	66 955,00
Excédent reporté	002	Excédent antérieur reporté	3 046 853,37

✓ À la majorité

Six abstentions sur l'ensemble des chapitres : Mme Aurélie POTIER-DORCHY – M. Jean-Michel OLIVE – M. John LANNE – M. Philippe ERRERO – M. Robert FHAL – Mme Hélène FRANCESCHI

5. Attribution de la subvention d'équilibre du CCAS pour 2026

Alain CASTEL :

Il est proposé d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'équilibre de 100 660 €, révisable en cours d'exercice, inscrite au chapitre 65 du budget de fonctionnement.

Jean-Michel OLIVE :

Cette subvention est-elle structurelle ou ponctuelle ?

Fabienne REMANT-DOLE :

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement annuelle. Pour 2027, des actions d'investissement au titre du PPI pourront en modifier le montant. Elle évoluera en fonction des besoins du CCAS.

✓ À l'unanimité

6. Plan prévisionnel de formation 2026

Annexe : Plan de formation prévisionnel

Michel ILLAC :

Le plan de formation est un outil essentiel de gestion des ressources humaines. Il a été élaboré à partir du bilan 2025 et prend en compte les besoins des agents et des services, tant pour la qualité du service public que pour l'amélioration des conditions de travail.

Philippe ERRERO :

Quelles sont les formations non CNFPT payantes et leurs critères de choix ?

Hélène VARRE :

Les organismes sont précisés dans l'annexe colonne par colonne (ex. : Studio 3615, Foyer Croix-Rouge, CNFPT, CDG). Le plan distingue clairement les formations obligatoires (CNFPT) et les formations complémentaires.

✓ À l'unanimité

7. Formation des élus

Michel ILLAC :

Le CGCT prévoit une délibération sur la formation des élus dans les 3 mois suivant le renouvellement. Les droits sont : DIF (Droit Individuel à la Formation) et 24 jours de congé formation sur le mandat, dont 21 jours

remboursables. L'ATD (Agence du Département) propose un calendrier de formations très adapté aux élus débutant un mandat.

John LANNE :

Une formation aux gestes de premiers secours pourrait être proposée aux nouveaux élus, potentiellement via les sessions organisées par les pompiers ou en foyer rural.

Fabienne REMANT-DOLE :

Des sessions de gestes de premiers secours sont prévues fin juin / début juillet au foyer Guy Olive, ouvertes aux administrés et aux élus. Une session complémentaire sera organisée dans les calanques. Les élus seront informés des dates.

✓ À l'unanimité

8. Comité Social Territorial (CST) – Nombre de représentants, paritarisme et recueil d'avis

Michel ILLAC :

Il est proposé de fixer à 3 le nombre de représentants du personnel au CST, de maintenir le paritarisme numérique et d'organiser le recueil de l'avis des représentants des collectivités. Les électeurs éligibles sont au nombre de 92 (titulaires, stagiaires, contractuels de plus de 6 mois d'ancienneté). Les élections professionnelles se tiendront en décembre 2026. La consultation syndicale est requise 6 mois avant, soit au plus tard le 31 mars 2026 – condition remplie.

✓ À l'unanimité

9. Mandat pour la procédure de mise en concurrence – Contrat groupe d'assurance statutaire

Michel ILLAC :

La convention actuelle avec le CDG pour l'assurance statutaire (risques décès, accident, maladie professionnelle) expire le 31 décembre 2026. Il est proposé de lancer dès à présent la procédure de mise en concurrence. Le nouveau contrat prendra effet au 1er janvier 2027 pour une durée de 4 ans.

John LANNE :

Que représente 0,10 % de la masse salariale en euros ?

Michel ILLAC :

La masse salariale est d'environ 4,2 millions €. 0,10 % représente environ 4 200 €. Ce sont les frais de participation à la mise en concurrence via le CDG.

✓ À l'unanimité

10. Actualisation du tableau des effectifs – Créations de postes

Michel ILLAC :

Le tableau des effectifs est l'outil permettant à la collectivité de gérer les grades disponibles pour les promotions et recrutements. Les créations de postes sont soumises au conseil municipal ; les suppressions passent en CST. Les postes vacants au tableau permettent de nommer un agent promu sans délai.

Hélène FRANCESCHI :

Le recrutement du 8ème agent de police figure-t-il dans le tableau ?

Michel ILLAC :

Le tableau prévoit les grades nécessaires. Toutefois, dans ce budget de transition, le poste n'est pas encore financé au chapitre 12. Un appel à candidatures sera lancé à la rentrée de septembre / octobre, et le crédit sera inscrit en cours d'exercice lors du recrutement effectif.

✓ **À la majorité**

Quatre abstentions : M. Philippe ERRERO – M. John LANNE – M. Jean-Michel OLIVE – Mme Aurélie POTIER-DORCHY

11. Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Annexe : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Michel ILLAC :

Le CGCT impose l'adoption d'un règlement intérieur dans les 6 mois suivant l'installation du conseil. Ce règlement est conforme aux dispositions législatives en vigueur et assure la continuité avec les pratiques antérieures. Il intègre une disposition sur l'expression numérique des groupes d'élus.

✓ **À la majorité**

Six abstentions : M. Philippe ERRERO – M. Robert FHAL – Mme Hélène FRANCESCHI – M. John LANNE – M. Jean-Michel OLIVE – Mme Aurélie POTIER-DORCHY

12. Désignation des membres de la Commission communale des impôts directs

Michel ILLAC :

La commune doit fournir à l'administration fiscale une liste de 32 personnes (16 titulaires + 16 suppléants) parmi lesquelles l'administration en retiendra la moitié. Le critère principal est d'être contribuable local. Les membres de la précédente commission ont été sollicités, et les souhaits de chacun ont été pris en compte.

✓ **À la majorité**

Quatre abstentions : M. Philippe ERRERO – M. John LANNE – M. Jean-Michel OLIVE – Mme Aurélie POTIER-DORCHY

13. Avenant à la convention tripartite pour l'hébergement des renforts de gendarmerie

Annexe : Avenant à la convention tripartite

Michel ILLAC :

Cet été, la commune du Rove rejoindra les trois communes déjà partenaires pour financer l'hébergement des gendarmes saisonniers (camping). Un avenant est nécessaire pour couvrir un dépassement de coût d'environ 400 €. La présence des gendarmes a été confirmée par la gendarmerie. La convention 2026 sera mieux cadrée avec quatre communes partenaires.

✓ À l'unanimité

14. Approbation de subventions aux associations scolaires

Hélène VARRE :

Reconduction des subventions aux associations scolaires avec les mêmes montants que l'année précédente : •
École élémentaire : 12 200 € • École maternelle : 3 600 € Total : 15 800 €

✓ À l'unanimité

15. Subvention auprès du CD13 – Aide à la transition écologique – Rénovation énergétique des bâtiments scolaires

Laëtitia CLÉMENT-ORTUNO :

Double objectif : améliorer le confort des élèves et du personnel, et respecter la loi Élan / décret tertiaire.

Travaux prévus à l'école élémentaire (230 000 € HT) : • Isolation des toitures (réfectoire, salle polyvalente, combles) • Remplacement des menuiseries de la verrière • Remplacement des portes métalliques extérieures • Installation de stores extérieurs

Travaux prévus à l'école maternelle (156 000 € HT) : • Remplacement des menuiseries et verrière de la salle de jeux • Stores extérieurs • Optimisation de la ventilation • Installation d'unités extérieures raccordées au groupe d'eau glacée

Coût total : 395 000 € HT. Subvention demandée au Département : 237 000 €.

Note de correction : la note de synthèse mentionnait 273 000 € ; le montant exact à retenir est 237 000 €.

✓ À l'unanimité

16. Subvention Agence de l'Eau – Désimperméabilisation des cours de l'école Frédéric Mistral

Laëtitia CLÉMENT-ORTUNO :

Les cours de l'école élémentaire sont actuellement imperméabilisées à 99 %. Le projet de désimperméabilisation a été coconstruit avec les enseignants, les élèves, les parents d'élèves et les services, avec l'appui de la Métropole et d'un bureau d'études.

Objectifs : réduire la chaleur en été, améliorer le cadre de vie et favoriser la biodiversité. 60 % des surfaces seront désimperméabilisées.

Coût global : 446 124 € HT. Subvention demandée à l'Agence de l'Eau : 223 062 € (soit 50 % du coût).

Jean-Michel OLIVE :

Le ratio coût de maintenance / investissement (environ 10 % par an) paraît élevé. Les bureaux d'études ont-ils fourni une estimation chiffrée de la baisse de température attendue ?

Laëtitia CLÉMENT-ORTUNO :

Le coût de maintenance est une estimation haute sur plusieurs années incluant arrosage (intensif les premières années) puis entretien du revêtement. Les écoles visitées n'ont pas constaté d'impact majeur sur leur budget. La

baisse de température est un objectif explicite du projet ; des relevés seront effectués et communiqués. Si le bureau d'études a fourni une estimation chiffrée, elle sera transmise.

✓ À l'unanimité

17. Renouvellement du label Ville Active et Sportive 2026-2029

Roger PURROY :

La commune a obtenu le label Ville active et sportive en 2023, récompensant son engagement en faveur du sport pour tous, la richesse du tissu associatif et la qualité des équipements. Ce label arrivant à échéance, il est proposé de solliciter son renouvellement pour la période 2026-2029, dans la continuité de la politique sportive communale.

✓ À l'unanimité

Clôture de la séance

Michel ILLAC :

Je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous au prochain conseil municipal le 23 juin.

Séance levée à 20h35

Le Président de séance

Michel ILLAC, Maire



Signature :

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre BENNATI

Signature :